



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Le-President-de-la-Republique-aux>

Le Président de la République aux Bernardins (suite)

- INITIATIVES -

Date de mise en ligne : jeudi 12 avril 2018

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Le communiqué de nos voisins de l'UFAL Brocéliande

En se rendant, contrairement à tous ses prédécesseurs, à la conférence des évêques de France, Emmanuel Macron a choisi de bafouer la laïcité de façon provocatrice et assumée. On ne peut d'ailleurs écarter une intention de diversion dans le combat social actuel.

Contrairement à ce que le Président se propose dans son discours, **dans une République laïque, il ne peut y avoir aucun « lien » - surtout pas à « réparer » - entre les religions et l'État, sauf à méconnaître l'article 2 de la loi de 1905 (« La République ne reconnaît (...) aucun culte »). L'Église catholique est, depuis 1905, un organisme de droit privé, et non plus un « établissement public du culte », comme sous le Concordat de Bonaparte. Elle doit le rester.**

La République laïque établit l'égalité entre les citoyens en « s'aveuglant volontairement » sur leurs convictions philosophiques ou spirituelles - chose que rejette explicitement le discours présidentiel. Le Président entretient volontairement la confusion entre la hiérarchie épiscopale, la religion catholique, et les Français de cette confession. Ainsi, en n'évoquant que « les résistants [catholiques] de 40 », il dédouane l'épiscopat de son soutien au régime de Pétain. Réécrivant l'histoire, il oublie sciemment que, de 1791 à la Libération, l'Église catholique a agi en ennemie de la République.

Inversement, il assigne à leur religion tous les citoyens de culture ou de confession catholique : il va même jusqu'à leur demander de s'engager en politique en tant que catholiques, ressuscitant la démocratie chrétienne. A la veille des élections européennes, la manœuvre politicienne est cousue de câbles. C'est au mieux du communautarisme, au pire une atteinte à la liberté de religion : depuis quand la foi personnelle doit-elle servir l'État ?

Les inquiétudes à propos du débat sur la révision des lois de bioéthique sont largement confirmées : l'Église et les autres cultes « reconnus » par le Président (comme sous le Concordat) auront en tant que tels leur mot à dire pour « enrichir » (sic) l'avis du Comité consultatif national d'éthique - où sont pourtant déjà représentées les diverses « familles » spirituelles et philosophiques. Autrement dit, les religions pèseront deux fois plus, et certainement pas en faveur des progrès sociaux et sociétaux.

Le passage sur la politique envers les migrants - justement critiquée par l'Église - donne lieu à des circonlocutions jésuites sur la conciliation entre les principes et la dure réalité par « l'humanisme réaliste » - formule « en même temps » digne de la défunte social-démocratie.

Enfin le Président se perd dans des considérations toutes personnelles sur « le salut » (sic), la « quête de sens », l'indispensable « dimension spirituelle », la « soif d'absolu » et autre « manque de repères », qui confèrent à l'Église catholique le monopole de toute spiritualité, voire de toute morale. Ainsi, elle « sait guider les plus fervents comme les non-baptisés », et constitue « le coeur même du sens, même pour ceux qui ne croient pas ». La liberté de conscience est-elle encore « assurée » par la République (art. 1er de la loi de 1905) ?

Dans ce monde réduit à l'interconvictionnel (deux petites mentions des francs-maçons et des athées étant là pour faire fausses fenêtres), on ne s'étonnera pas d'entendre sonner le glas du principe de séparation. Pour Emmanuel Macron, l'Église et l'État doivent « cheminer ensemble » pour « faire de grandes choses ensemble ». Et en plus c'est ce qu'il « assigne » (sic) à l'Église. De libérale - au sens politique de la loi de 1905 -, la République devient bonapartiste. De laïque, elle devient cléricale.

L'UFAL dénonce ce retour de 113 ans en arrière. Qui s'en prend au principe de séparation ruine la laïcité telle que la République l'a construite, et menace directement la liberté de conscience « en même temps » que celle de culte.



La réaction du Comité Laïcité République

<http://www.laicite-republique.org/un-president-de-la-republique-a-pour-devoir-de-ne-reconnaitre-aucun-culte-clr#.Ws0HC6JNg1M.facebook>



Le communiqué de la ligue de l'enseignement du Finistère

Le président de la République a une conception de la laïcité contraire aux principes établis par la loi du 9 décembre 1905

Devant la Conférence des évêques de France, le chef de l'État a plaidé pour que soit réparé le lien entre l'Église et l'État rejetant le principe Républicain fondamental de séparation des églises et de l'Etat.

Même si ce discours avait sans doute pour objet de faire diversion, le président Macron, devant les responsables du culte catholique, ne fait plus de différence entre aspiration individuelle à la spiritualité et exercice de la citoyenneté . De fait il institue les églises comme des corps intermédiaires de la nation transformant l'association de citoyens constituant la République en association de communautés déléguées pour gérer la morale publique.

Hier le président de la République en affirmant que « nous partageons confusément que le lien entre l'Eglise et l'Etat s'est abîmé, et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer » a perdu le fil de sa mission. Croire ou ne pas croire, changer de croyance, est un geste de liberté qui n'a nul besoin de ministère ni d'institutions.

Le Président de la République aux Bernardins (suite)

C'est au moment où l'entrisme de l'intégrisme religieux menace le monde que ceux à qui nous avons confié la mission de conduire la République nous trahissent en se mettant à genoux.

La Ligue de l'enseignement du Finistère veillera à l'application stricte du principe de séparation des églises et de l'Etat qui garantit la liberté Républicaine de chaque citoyen.



L'analyse de Catherine Kintzler

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/comment-sauver-le-discours-des-bernardins_1999125.html



Le point de vue de l'Observatoire chrétien de la laïcité :

[http://www.reseaux-parvis.fr/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/OCL_Bernardins_\(2\)_13.04.2018_199.pdf](http://www.reseaux-parvis.fr/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/OCL_Bernardins_(2)_13.04.2018_199.pdf)



Les notes de la présidente du CEDEC

Cette rencontre s'est déroulée le 9 avril, l'initiative revenant à la Conférence des évêques de France... mais le Président de la République n'était pas obligé d'apporter des fleurs en abordant son discours sur le ton de la connivence.

Dans le préambule, Monsieur Macron s'adresse d'abord aux autorités civiles, respectant ainsi les règles de la République. Mais une phrase a irrité les oreilles des citoyens partisans d'une laïcité de séparation (abusivement appelés par certains les « laïcards » ou les « laïcistes ») : « Nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Eglise et l'Etat s'est abîmé, et qu'il vous importe à vous comme à moi de le réparer ». L'adverbe confusément atténue le propos, mais quand même.... On passe là d'une connaissance (relations normales entre un Etat et une Eglise X, ne serait-ce que pour faire assurer le libre exercice du culte, obligation présente dans la loi de 1905 pour ne citer qu'un exemple) à une reconnaissance puisque les deux interlocuteurs seraient censés assumer une tâche commune : bien huiler les rouages des relations. Monsieur Macron a besoin là d'un cours de rattrapage en laïcité.

Est assez habilement cité l'entrelacs des motivations possibles du Colonel Beltrame avant la mort de celui-ci, et le Président se garde bien de cautionner une hiérarchie entre elles. Bienvenu respect des options de chacun.

Souligner la « valeur réelle des hommes et des femmes », oui,... mais pourquoi passer illico à l'énumération de noms catholiques ? Il y a là un noeud d'ordre philosophique. On a l'impression que Monsieur Macron n'arrive pas à percevoir que la grande majorité des tâches quotidiennes s'effectue en commun, hors références religieuses, quelles que soient les options personnelles de chacun. Que certains catholiques soient portés, dans leurs motivations « par leur foi en Dieu et par leur pratique religieuse » certes, mais de nombreux catholiques ne se retrouvent pas dans ce qu'il faut bien appeler cet amalgame. Nombreux sont aussi les chrétiens catholiques qui préfèrent agir sous des voûtes institutionnellement neutres et prennent surtout en compte l'urgence de l'acte à accomplir.

On a l'impression que les catholiques fréquentés par M. Macron, ceux dont il parle, sont ceux qu'on retrouve autour du bureau de bien des évêques. Combien d'oubliés ?

Après les « fleurs », le ton change. Trois lignes essentielles avec lesquelles je serai en accord complet : « Mais aujourd'hui, dans ce moment de grande fragilité sociale, quand l'étoffe même de la nation menace de se déchirer, je considère de ma responsabilité de ne pas laisser s'éroder la confiance des catholiques à l'égard de la politique... et des politiques. Je ne puis me résoudre à cette déprise. Et je ne saurais laisser s'aggraver cette déception ».

Hélas, on revient vite à une notion communautariste, la catégorie de « l'électorat catholique », même si le terme « diversité » apparaît.

Les fameuses « racines chrétiennes » semblent être retenues comme « évidence historique ». A propos des racines, l'humour de la formule « elles peuvent aussi bien être mortes » ne dispense pas d'évoquer la diversité de celles-ci, sans parler de l'oubli des mauvaises herbes, telles que l'Inquisition, les guerres de religion etc... On n'arrive toujours pas à se hisser à la marche « une parmi d'autres ».

La remise en cause du « progrès économique ou scientifique » peut être saluée... Si la mise en oeuvre suit. L'actualité se fait plus pressante avec les sujets de controverse que sont les migrants et la bioéthique. Je croirais volontiers que tout ce qui précède avait surtout pour objectif d'enrober ces projets, surtout en ce qui concerne l'éthique médicale. Les manifestations contre la loi Taubira ont laissé d'amers souvenirs à la majorité de la classe politique française. Est exprimé un refus clair d'une voix de l'Eglise officielle qui serait « injonctive ». Le rappel des situations les plus diverses concernant les familles d'aujourd'hui n'a rien de très percutant, mais le débat s'élève quand est évoquée « la glaise du réel » : « Les solutions ne viennent pas d'elles-mêmes. Elles naissent de l'articulation entre ce réel et une pensée, un système de valeur, une conception du monde. Elles sont, bien souvent, le choix du moindre mal, toujours précaire. Et cela aussi est exigeant et difficile ».

Le Président de la République aux Bernardins (suite)

Que soit rendu hommage aux bénévoles qui apportent leur pierre au bien commun, soit. Mais pourquoi rendre aussi hommage à la vie monastique ou au pape ? Ce n'était pas de mise. Distinction des plans à revoir, Monsieur le Président.

Un point surprenant (peut-être faudrait-il ajouter « grâce à Dieu ») : il ne fut pas question de l'école confessionnelle.



Le communiqué du Printemps républicain

Monsieur le Président de la République,

Il n'est pas dans votre rôle de réparer les liens entre l'Eglise et l'Etat. Ces liens ont été irrévocablement tranchés, par les représentants du Peuple, le 9 décembre 1905. La France connaît son Histoire, et les catholiques savent qu'ils y ont leur place ; mais la République ne reconnaît aucun culte. Elle ne reconnaît que des citoyens, quelles que soient leurs origines, leur croyance ou leurs convictions. A chaque fois que cet acte politique majeur a été oublié, notre Nation s'est fourvoyée. Ne commettez pas à votre tour cette erreur, en tournant à l'envers les pages de l'Histoire de France.

